

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 AVRIL 2012**

**QUESTION DU GROUPE ETRÉCHY ENSEMBLE ET SOLIDAIRES
AU CONSEIL DU 13/04/2012.**

Désherbage.

Suite au dossier du dernier «Vivre à Etréchy» "Etréchy prend soin de sa nature", les chenilles sont-elles les seules à bénéficier d'un traitement "bio" ?

La Commune d'Etréchy utilise du désherbant pour l'entretien de la voirie, des trottoirs et des espaces verts :

- quelle est la matière active utilisée cette année ?

- en quelle quantité ?

- par quelle entreprise ?

Enfin, la Commune a-t-elle la possibilité d'intervenir auprès de l'entreprise si les conditions météorologiques ne sont pas adéquates ?

Réponse :

Le désherbant utilisé est à base de glyphosate et de diflufenicanile. La quantité utilisée par l'entreprise SMDA est de 7 litres par hectare. De plus l'entreprise n'intervient que lorsque les conditions climatiques le permettent.

Concernant les traitements « bio », ceux -ci sont mis en œuvre dès que possible, dès lors que les résultats sont satisfaisants, ce qui est le cas pour les chenilles processionnaires.

Un essai de désherbage bio a été mis en place l'année dernière sur la commune. Pour 7 litres par hectare aujourd'hui utilisés, le traitement bio nécessitait 160 litres par hectare, pour le même résultat. Le choix a donc été fait d'utiliser un désherbant classique.